



Assemblée Générale du District

Samedi 5 Octobre 2024

Salle des Fêtes de Mers/Indre

(publiée le 18/07/2025)

Personnalités présentes :

- Mr Christian ROBERT, Maire et Conseiller Départemental, représentant Mr Marc FLEURET Président du Conseil Départemental
- Mme Isabelle JACOB, Crédit Agricole

Personnalités excusées :

- M Thibault LANXADE, Préfet de l'Indre
- Mr Marc FLEURET, Président du Conseil Départemental

Pointage des clubs effectué par :

Table 1 : Mrs François BOUQUET et Mr Joël LEBLANC

Table 2 : Mme Clémentine CHARRAUD et Mr Didier GATEFIN

Table 3 : Mme Brigitte JEANNETON et Mr Cyril GEORGY

Clubs convoqués : 97 clubs

Clubs présents : 87

Clubs absents : 10

- **Une amende de 150 euros** sera débitée du compte clubs pour absence à l'Assemblée Générale pour les clubs cités ci-dessous (article 2 alinéa 2 du Règlement Intérieur du District) :

Clubs Libres : AS Anjouin, US Ciron, FC Fontchoir Cx, Olympique Cx, AS Jeu les Bois, Liniez AC, La Mifa 36, US Villegouin.

- **Une amende de 46 € :**

Clubs Futsal : Académie Namohaib, Futsal Club Cx.

- **Une amende de 45 euros** pour représentation par pouvoir à l'Assemblée Générale pour le club cité ci-dessous (article 2 alinéa 2 du Règlement Intérieur du District) :

- FC Déols représenté par l'AC Villers les Ormes
- SC Vatan représenté par l'ACS Buzançais

Le quorum statutairement exigé étant atteint, le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte.

Le Président Marc TOUCHET donne la parole à Mr Christian ROBERT, Maire de Mers sur Indre.

Intervention de Mr Christian ROBERT, Maire de Mers sur Indre

C'est un plaisir pour moi et le Conseil Municipal de vous accueillir aujourd'hui dans cette salle des Fêtes à Mers sur Indre. Ici, nous sommes portés par le monde rural. La commune compte 700 habitants. Ces deux dernières années nous stagnons, on a vécu les 10 dernières années, avant une progression de 10 % de 2010 à 2020. C'est une commune à proximité de Châteauroux et de la Châtre (20 kms). Elle compte une quinzaine d'artisans et également 15 associations qui organisent des manifestations diverses et variées :

- Marché des plants
- Fête de la Mer à Mers sur Indre
- Fête la Triomphante (galette à l'ancienne) etc...

Je vous souhaite une bonne matinée de travail.

Propos introductifs du Président

Monsieur le Maire, Cher Christian (Conseiller Départemental)

Mesdames, Messieurs les Présidents de Clubs,

Tout d'abord mes premiers mots seront destinés à Christian et sa municipalité pour la mise à disposition gratuite de cette belle salle des fêtes et aux établissements Pichon (Dominique) pour le pot qui accompagnera la fin de notre réunion.

Il y a 4 mois, nous étions ensemble le 1^{er} juin à Déols pour une AG électorale, nous nous retrouvons aujourd'hui pour une assemblée statutaire pour valider les comptes 2023/2024 et le rapport d'activités.

Je ne serai pas long afin de ne pas être répétitif, vous verrez avec les interventions de notre expert-comptable (BSR) et de notre commissaire aux comptes (COGEP) que malgré un déficit annoncé lié sur la saison dernière à un recrutement d'un demi-poste notre santé financière est saine.

Le rapport d'activités que Jacques vous commentera montrera la vitalité de notre District et des clubs que vous représentez.

Nos licenciés sont à ce jour 9 002 (9 173 en 2023) nous sommes sur une dynamique positive mais si elle semble moins marquée que la saison dernière à pareille époque.

Mention bien aux féminines qui continuent leur progression et aux arbitres 92 à ce jour contre 84 la saison dernière. Le travail de Lucas et des clubs commencent à payer mais le chemin est encore long, pour couvrir correctement nos championnats il nous faudrait 130/140 arbitres

Les missions de service civique (30 la saison dernière) 12 à ce jour il reste tout le mois d'octobre aux clubs pour contractualiser.

J'ai eu plaisir à recevoir les 5 premiers lundis derniers, et j'en recevrai 8 jeudi prochain pour signer les conventions et contrat d'engagement avec les clubs et les tuteurs en tout nous devrions avoir 25 jeunes en mission civique dans nos clubs sur cette saison 2024/2025 ce qui est très bien.

Je reviendrais sur quatre points

1/ les incivilités :

La notion de bien « Vivre ensemble le Foot » dans un climat apaisé autour des rencontres restera également un enjeu primordial sur cette saison.

Il est en effet inadmissible que pour des matches de catégorie à effectif réduit il puisse y avoir des débordements.

A cet effet, avec l'AEF et l'UNAF nous viendrons à votre rencontre au cours de l'année 2025 pour définir de nouvelles bases de travail et de collaboration pour permettre à nos jeunes et seniors de pratiquer en toute sérénité leur sport favori.

Ce sujet doit être travaillé avec vous, mais aussi avec les pouvoirs publics et les collectivités au niveau de l'environnement des rencontres car seul nous ne pouvons répondre à certains agissements.

2/ les élections fédérales le samedi 14 décembre 2024 :

La Fédération s'est mise en conformité avec la loi sur le sport qui demandait une plus grande démocratie avec le vote de tous les clubs et une plus grande féminisation le COMEX sera dans sa nouvelle configuration 50/50 femmes et hommes



A compter de la saison 2024 -2025, l'Assemblée Fédérale électorale sera composée comme suit :

- Du président (de l'association sportive) de chaque club à statut amateur affilié à la FFF;
- Du président (de la société sportive) de chaque club à statut professionnel affilié à la FFF;
- Du président de chaque ligue régionale;
- Du président délégué de chaque ligue régionale (de 50 000 licences ou +);
- Du Président de chaque District

La répartition des voix entre les membres de l'AF électorale sera la suivante :

- Les présidents des clubs à statut amateur : un tiers des voix
- Les présidents des clubs à statut professionnel : un tiers des voix (60% L1 et 40% L2-National au sein de ce tiers)
- Les présidents de ligue régionale, les présidents délégués de ligue régionale (35%) et les présidents de District (65%) : un tiers des voix

Chaque club à statut amateur dispose d'un nombre de voix déterminé selon son nombre de licences au 30 juin de la saison précédente :

- 11 à 250 licences : **1 voix**
- 251 à 500 licences : **2 voix**
- 501 à 800 licences : **3 voix**
- Plus de 800 licences : 4 voix

Les voix des présidents de Ligue et de District seront déterminées avec un coefficient de 1 à 4, selon le nombre de licences

Mode de scrutin :

Les 21 premiers membres du Comex (le candidat au poste de Président de la FFF et les 20 personnes figurant sur sa liste) sont élus au scrutin de liste bloquée majoritaire. L'élection se fera par vote secret.

3 / les élections en Ligue le vendredi 25 octobre à Orléans :

Comme l'ont relayé les médias, j'ai décidé de soutenir la liste « avec vous proches de vous » menée par Stéphane JUNGES pour l'élection à la présidence de la Ligue du Centre-Val de Loire de Football pour la mandature 2024-2028. Cette liste est composée de personnalités engagées, motivées, compétentes, et représentatives de l'ensemble des territoires de notre Ligue du Centre-Val de Loire.

Je tiens à remercier devant vous Brigitte JEANNETON et Dominique BIJOTAT qui ont accepté de rejoindre cette liste.

En toute transparence, je souhaite vous exposer les raisons du choix des 4 Présidents de Districts (36/37/41/45) :

- Nous aspirons à une nouvelle gouvernance de la Ligue du Centre-Val de Loire, fondée sur des principes démocratiques, avec un véritable collectif à sa tête, et non plus un pouvoir concentré entre les mains d'une seule personne.
- Nous souhaitons une Ligue apaisée, où les échanges sont constructifs, et où les débats peuvent inclure des points de vue divergents sans dégénérer systématiquement en conflit ou se terminer devant les tribunaux, comme cela a malheureusement été trop souvent le cas lors de cette dernière mandature.
- La Ligue ne se limite pas à des résultats financiers. Le terrain est notre passion commune, et l'aspect sportif est notre priorité, qu'il s'agisse des jeunes, des féminines, des seniors, ou de tous les publics. La nomination

de Dominique BIJOTAT, champion olympique, en tant que vice-président chargé de la direction du football au sein de notre Ligue, est pour nous un gage de réussite.

- Nous soutenons une équipe renouvelée, déjà impliquée sur le terrain, à l'écoute des clubs, et en lien avec les Districts qui mettent en œuvre les actions de la ligue sur leurs territoires.

Pour toutes ces raisons, je vous encourage à voter massivement le vendredi 25 octobre pour la liste de Stéphane JUNGES, afin de retrouver une Ligue du Centre-Val de Loire de Football exemplaire dans son fonctionnement, novatrice dans son projet sportif, et au service de tous ses clubs et territoires.

4/ récompenser les bénévoles :

J'aurai aussi beaucoup d'émotion tout à l'heure à remettre des médailles de reconnaissance du District à des bonnes personnes

Engagement sans faille bénévoles depuis des décennies, exemplaire je parle des compagnons de route qui sont restés avec moi jusqu'en juin 2024 mais qui était là auparavant.

- Jean BOURGUIGNON médaille Argent Fédéral

Les Trophées du district :

- Mme Sophie CARTERON
- Jean François DABIN
- Jacques VALEUR
- Jacques LHUILIER

Je vais aussi remettre la médaille du plus vieux licencié à Serge NASRADINE avec qui j'ai joué il y a quelques décennies et autre point commun nous sommes nés le même jour de la même année et qui peut être cité par son engagement sur le terrain.

Enfin félicitations à l'EGC Touvent (D1) et l'USAP (R3) qui seront nos deux derniers représentants au 5^{ème} tour de la Coupe de France.

Le Président,
Marc TOUCHET

Rapport d'Activités 2022-2023 (présenté par Mr BREJAUD Jacques, Secrétaire Général)

Mesdames, Messieurs, cher(e)s ami(e)s, passionné(e)s de Football,

16^{ème} fois que j'ai l'honneur et le plaisir de vous rapporter avec l'appui et l'aide des Présidents, Secrétares ou Responsables des différentes Commissions et également du Personnel Administratif et Technique ce qu'a été la saison 2023-2024 de notre District.

Cette année était électorale, c'est donc avec un nouveau Comité de Direction élu le 1^{er} Juin dernier à Déols que nous commençons cette saison 2024-2025. Certains membres sortants sont repartis pour 4 ans prochaines saisons, des nouveaux et je devrais dire également des nouvelles (car désormais 4 Féminines siègent au sein du Comité de Direction). D'autres ont

décidé de passer la main. Je voudrais profiter de ce moment pour exprimer toute ma gratitude à toutes les personnes qui ont servi avec application et passion notre football départemental pendant de nombreuses années et qui viennent de se retirer.

Avant de passer à la lecture du rapport d'activités de la saison écoulée, je tiens à remercier au nom du Comité de Direction Monsieur le Maire Conseiller Départemental Mr Christian ROBERT qui est un ami de longue date, et qui a répondu favorablement quand je l'ai sollicité pour la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes.

Satistiques et résultats :

Avant de rentrer dans les détails de ce qu'a été la vie de notre District, je souhaiterais avoir une petite pensée pour la « Berri » qui a eu une fin de saison difficile pour ne pas dire compliquée, car après avoir assuré in extrémis son maintien sportivement, a dû affronter la DNCG et présenter un projet sportif cohérent pour garder sa place en National. Espérons que cette saison soit celle du renouveau avec comme projet un retour rapide en Ligue 2.

Tributaire des effectifs, l'équipe 2 de la Berrichonne après une saison mitigée a réussi le maintien en National 3.

Clubs régionaux :

R1 : un seul club de notre District à savoir le FC Déols 1 participait à ce championnat et après une saison compliquée a sauvé sa place grâce à la mise en place d'une poule à 14 clubs pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026

R2 : 3 clubs (US Le Blanc 1, US Le Poinçonnet 1 et FC Déols 2) figuraient dans ce championnat et après une saison galère ces 3 équipes sont reléguées en Régional 3.

R3 : l'USAP 1, SC Vatan 1 et l'ACS Buzançais se maintiennent, l'AC Villers avait acquis également sportivement le maintien, mais une infraction aux Règlements Généraux de la Ligue les pénalise d'une rétrogradation en Départemental 1.

Par conséquent, la représentation de notre District au niveau National et Régional sera :

N1 : La Berrichonne 1

N3 : La Berrichonne 2

R1 : FC Déols 1

R2 : aucun club

R3 : l'USAP 1, SC Vatan 1, ACS Buzançais 1, US Montgivray 1 (maintien), US Reuilly 1 (accession), FC Diors 1 (accession), US Le Blanc 1, US Le Poinçonnet 1, FC Déols 2 (relégation).

Les montées et descentes des différents championnats départementaux ayant été validées dans les différents procès-verbaux de la Commission Sportive, je ne vais pas à nouveau y revenir, simplement vous rappeler que le SS Bélâbre 1, BVN 1, US Villedieu 1 et l'US Le Poinçonnet 2 accèdent à l'élite Départemental.

Concernant notre compétition phare à savoir la Coupe de l'Indre Seniors, cette saison la Finale a opposé le Samedi 27 Avril dernier au Stade Gaston Petit devant un public enthousiaste le FC Déols à l'US Montgivray et qui a vu la victoire du FC Déols sur le score de 4 à 0 pour la 13^{ème} fois depuis la création du club en 1990.

Je ne voudrais pas vous saturer de chiffres ratios et pourcentages, mais il y en a tout de même certains qui méritent de s'y attarder un peu.

En 2004, la population de notre département était de 240 565 habitants, notre District comptait 11 713 licenciés pour 147 clubs qui regroupaient 321 équipes à 11 – 89 équipes à 8 et 179 équipes en U7/U9.

En 2014, l'Indre avait 232 802 habitants (-7763) notre District 154 clubs (+7), 290 équipes à 11 (-31), 84 à 8 (-5) et 141 U7/U9 5 (-38) par rapport à 2004.

Et en 2024, nouvelle baisse de la démographie de notre département qui passe de 214 436 habitants (-26129), nombre de clubs 107 (-40), nombre d'équipes à 11 : 216 (-105), nombre d'équipes à 8 : 133 dont 23 Féminines (+44) et U7/U9 144 (-32) par rapport à 2004.

Au niveau des licencié(e)s nous sommes en progression par rapport à N -1 : 10 318 en 2022-223 et 10 916 en 2023/2024 soit (+598) répartis comme suit :

Catégorie	2022/2023	2023/2024	%	Nombre
Seniors Masculin	3190	3265	2,35%	75
Seniors Féminin	416	435	4,50%	19
Seniors Futsal	257	216	-16%	-41
Seniors Loisirs	147	251	71,00%	104
Jeunes U7/U19 Fet G	4123	4474	8,50%	351
Arbitres	96	106	9,00%	10
Dirigeants	1452	1568	8,00%	116
Dirigeantes	317	339	6,90%	22

Ne figure pas sur le tableau les licences techniques joueurs pros et ayant droits comptabilisés dans le décompte global.

Est-ce que le travail de Lucas BAUDON notre CTDA commencerait à porter ses fruits ? On peut le penser, car c'est la première fois depuis 6 ans que le nombre d'arbitres est en progression par rapport à N -1 (+ 10). C'est mieux mais toujours pas assez car pour couvrir entièrement nos championnats D1-D2 et D3 il faudrait environ 150 officiels. Avec un peu d'envie et de motivation de tous on peut y arriver !!!

Toutes les autres catégories de licenciés sont en progressions également aussi bien chez les Jeunes que les Seniors exception faite sur le Futsal qui perd 41 pratiquants.

Le Foot Loisirs est en pleine extension avec 104 licences supplémentaires en une saison.

Belle évolution aussi chez nos jeunes filles et garçons (+351), félicitation à Aniss et Mathieu pour leur investissement qui ont été épaulés cette saison dans leurs missions par Hugo sur le développement des nouvelles pratiques, et d'Alix et Clément qui sont intervenus comme volontaires en service civique en appui de nos 3 techniciens sur nos différentes manifestations.

L'outil informatique fédéral est en perpétuel évolution et de ce fait de nouvelles statistiques sont consultables. Pour votre information, elles ont été mises en annexe de ce présent rapport et l'une a attiré mon attention et à la fois fait sourire. Il s'agit de la pyramide des âges car sur les 10316 licenciés de notre District si l'on prend les deux extrêmes on recense 175 petits garçons et petites filles de 4 et 5 ans. Au bas de celle-ci et à l'autre extrémité 9 super-vétérans âgés de 82 ans et plus !!!

Autres communications :

Concernant le FAFA équipement, 7 dossiers ont été instruits et qui ont reçu un avis favorable des instances fédérales et aidés à hauteur de 73 400.00 €. Je suis à votre disposition pour voir avec vous et votre municipalité si votre projet est éligible et vous aider pour constituer ce dossier.

Comme déjà mentionné précédemment, la Coupe de l'Indre à toujours le même attrait et draine de nombreux spectateurs sur les stades grâce en partie à nos médias locaux (Presse écrite et parlée) qui communique beaucoup sur cette compétition. Donc merci à France Bleue Berry, le Berry Républicain et puis particulièrement à la Nouvelle République qui est un partenaire privilégié en nous accompagnant sur l'opération « Ballon NR » et également le soulier d'or mettant en avant les meilleurs buteurs du Championnat D1.

Puisque je suis au chapitre des remerciements, ils seront adressés en premier à la Municipalité de Châteauroux pour l'aide matérielle apportée avec la mise à disposition gracieuse des installations de Gaston Petit pour la Finale de la Coupe de l'Indre et également du Gymnase de Belle Isle pour le Futsal.

Remerciements et reconnaissance à nos partenaires institutionnels (SDJES, département) et Fédérales (FFF, LFA, LCVAL) qui nous aident humainement et financièrement dans nos différentes missions ainsi qu'à nos fidèles partenaires privés qui contribuent pleinement au bon fonctionnement de notre structure.

Encore des remerciements mais envers mes collègues membre du Comité de Direction et des Commissions (soit environ 80 personnes) qui prennent sur le temps de loisir pour en assurer le bon fonctionnement et répondre à vos attentes.

Pour rappel, au cours de la saison écoulée le Comité de Direction s'est réuni à 8 reprises et le Bureau du Comité de Direction 10 fois et les différentes commissions plus de 130 fois au siège de l'instance.

Enfin, des remerciements pour nos salariés de l'équipe technique et du secrétariat qui chacun et chacune avec leurs compétences respectives sont des rouages indispensables à l'équilibre de notre District.

Merci également à vous toutes et tous dirigeantes et dirigeants pour votre implication au sein de vos clubs qu'ils soient ruraux, urbains ou de quartiers, afin de garder les valeurs de notre football et de maintenir auprès de vos licencié(e)s joie, convivialité, amitiés et respect.

Merci pour l'attention que vous avez portée à la lecture de ce rapport et avant de redonner la parole à notre Président, que cette saison 2024/2025 soit pour vous toutes et tous une parfaite réussite dans vos projets sportifs, personnels et professionnels.

Le Secrétaire Général,
J. BREJAUD

Aucune intervention de la part des clubs.

Rapport d'Activités approuvé à : 96.34 % Pour et 1.22 % Contre - Abstention 2.44 %

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire (du 01.06.2024 paru sur le site internet : <http://indre.fff.fr> le 29.07.2024) :

Le Président demande à l'Assemblée si des personnes souhaitent intervenir sur ce procès-verbal, aucune remarque de la part des clubs il est soumis au vote :

Procès-verbal approuvé à : 91.57 % Pour et 3.61 % Contre – Abstention 4,82 %

Affaires Financières (Rapport de gestion présenté par le Cabinet BSR)

La parole est donnée à Patrick BARON Trésorier qui nous présente le bilan et le compte de résultat à la place de Mr FOULATIER :

Bilan Association

DISTRICT DE L'INDRE DE FOOTBALL ASSOCIATION
BILAN ACTIF

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions	955 132,91	672 147,65	282 985,26	47,11	316 729,21	50,53
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	101 805,91	96 350,38	5 455,53	0,91	11 604,13	1,85
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	450,00		450,00	0,07	150,00	0,02
TOTAL (I)	1 057 388,82	768 498,03	288 890,79	48,09	328 483,34	52,40
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	7 289,82		7 289,82	1,21	8 442,20	1,35
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 400,00		8 400,00	1,40	7 517,77	1,20
. Créances reçues par legs ou donations	638,62		638,62	0,11	638,62	0,10
. Autres	96 677,76		96 677,76	16,09	117 754,49	18,79
Valeurs mobilières de placement	15,00		15,00	0,00	15,00	0,00
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	197 868,32		197 868,32	32,94	162 239,68	25,06
Charges constatées d'avance	955,34		955,34	0,16	1 754,00	0,28
TOTAL (II)	311 844,86		311 844,86	51,91	298 361,76	47,60
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 369 233,68	768 498,03	600 735,65	100,00	626 845,10	100,00

DISTRICT DE L'INDRE DE FOOTBALL ASSOCIATION
BILAN PASSIF

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	378 384,08	62,09	382 292,57	60,09
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 537,80	-2,08	-3 908,49	-0,61
Situation nette (sous total)	365 846,28	60,90	378 384,08	60,36
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	115 346,43	19,20	131 912,11	21,04
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	481 192,71	80,10	510 296,19	81,41
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	36 518,00	6,08	34 211,00	5,46
TOTAL (III)	36 518,00	6,08	34 211,00	5,46
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	300,00	0,05	300,00	0,05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 006,28	1,83	15 840,80	2,53
Dettes des legs ou donations	7 959,42	1,32	7 643,03	1,22
Dettes fiscales et sociales	36 423,63	6,06	32 856,13	5,24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	27 335,61	4,55	25 697,95	4,10
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	83 024,94	13,82	82 337,91	13,14
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	600 735,65	100,00	626 845,10	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Compte de Résultat Association

DISTRICT DE L'INDRE DE FOOTBALL ASSOCIATION
COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
		Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Cotisations									
Ventes de biens et services									
- Ventes de biens		79 117,57		66 698,37		12 419		18,62	
- dont ventes de dons en nature									
- Ventes de prestations de services		39 280,84		39 080,80		200		0,51	
- dont parrainages									
Produits de tiers financeurs									
- Concours publics et subventions d'exploitation		223 180,18		216 591,04		6 589		3,04	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible									
- Ressources liées à la générosité du public									
- Dons manuels									
- Mécénats									
- Legs, donations et assurances-vie									
- Contributions financières		1 476,00		1 300,00		176		13,54	
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges		23 592,06		40 565,01		-16 973		-41,83	
Utilisations des fonds dédiés									
Autres produits		57 079,49		53 083,36		3 996		7,53	
Total des produits d'exploitation (I)		423 726,14		417 318,58		6 408		1,54	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises		13 034,45		15 585,74		-2 551		-16,36	
Variations stocks									
Autres achats et charges externes		160 204,10		159 238,50		966		0,61	
Aides financières									
Impôts, taxes et versements assimilés		3 299,35		2 940,19		359		12,21	
Salaires et traitements		172 432,22		154 497,53		17 935		11,61	
Charges sociales		60 482,49		55 737,68		4 745		8,51	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		40 461,60		40 630,51		-169		-0,41	
Dotations aux provisions		2 307,00		805,00		1 502		186,58	
Reports en fonds dédiés									
Autres charges		5 617,06		5 210,97		407		7,81	
Total des charges d'exploitation (II)		457 838,27		434 646,12		23 192			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-34 112,13		-17 327,54		-16 785		-96,96	
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif		828,55				828		N/S	
Autres intérêts et produits assimilés		4 180,10		1 342,27		2 838		211,48	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)		5 008,65		1 342,27		3 666		273,17	
CHARGES FINANCIERES:									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (IV)									
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		5 008,65		1 342,27		3 666		273,17	

DISTRICT DE L'INDRE DE FOOTBALL ASSOCIATION
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	-29 103,48	-15 985,27	-13 118	-82,05
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		2 453,62	-2 453	-100,00
Sur opérations en capital	16 565,68	16 565,68		0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	16 565,68	19 019,30	-2 454	-12,89
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion		6 942,52	-6 942	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		6 942,52	-6 942	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	16 565,68	12 076,78	4 489	37,17
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	445 300,47	437 680,15	7 620	1,74
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	457 838,27	441 588,64	16 250	3,68
EXCEDENT OU DEFICIT	-12 537,80	-3 908,49	-8 629	-220,79
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Intervention de Mr LINDE Richard (EGC Touvent Cx) :

Il revient sur les différents barèmes en Discipline entre la Ligue et le District

District :

Avertissement (jaune) : 18 €

Exclusion (2 jaunes) : 40 €

Exclusion directe : 50 €

Ligue :

Avertissement (jaune) : 10€ - 15€ - 20€
(1^{er} - 2^{ème} - 3^{ème})

Exclusion (2 jaunes) : 35 €

Exclusion directe : 50 €

Mr Patrick BARON, précise à Mr LINDE Richard qu'il a fait une étude de tous les Districts ainsi que la Ligue et que nous sommes un des Districts le moins cher.

Le Trésorier rappelle que l'harmonie des cartons a déjà été abordé lors d'une autre Assemblée Générale.

La parole est laissée à Mr LAPOTRE, Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 30/06/2024

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DE L'INDRE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30/06/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DEOLS, le 20/09/2024

Le Commissaire aux comptes

SAS COGEP AUDIT

Bayram BOZBIYIK



APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

- Bilan au 30.06.2024
- Compte de résultat au 2023/2024

Comptes approuvés à : 89,16 % Pour et 3,61 % Contre – Abstention 7,23 %

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE AUX CAPITAUX PROPRES

Sur proposition du Trésorier le résultat (-12537.80) sera affecté aux capitaux propres

Affectation du résultat approuvée à : 89,02 % Pour et 2,44 % Contre - Abstention 8,54 %

APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2024-2025 (présenté par le Trésorier) :

Mr Patrick BARON demande à l'assistance si des personnes souhaitent intervenir.

Intervention de Mr CHENOT Vincent (US Le Poinçonnet) :

71 000 € d'amendes, cela fait beaucoup.

Intervention d'un autre club :

Y a-t-il eu une consigne aux arbitres ?

Le Trésorier fait par qu'aucune instruction de la part du District n'a été demandée aux arbitres, ils arbitrent en leur âme et conscience.

Budget prévisionnel adopté à : 76,19 % Pour et 15,48 % Contre – 8,33 % Abstention

REMISE DES MEDAILLES



M. Serge NASRADINE 50^{ème} licence joueur consécutive

Remerciements pour services rendus



Mme Sophie CARTERON



Mr Jacques VALEUR



Mr Jean-François DABIN



Mr Jacques LHUILIER

INTERVENTION DE L'EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Mr Matthieu GUILLAIN (CTD Développement et Animation des Pratiques) ouvre le bal avec :



Je vous présente, ci-dessous, un panel de formations qui est ouvert à vos acteurs, aux parents pour vous enrichir en compétences et améliorer vos connaissances.

LE CATALOGUE DE FORMATION

VIVRE ENSEMBLE DANS SON CLUB	GÉRER SON CLUB	DÉVELOPPER SON CLUB
Découvrir l'environnement du football	Découvrir et maîtriser le cadre associatif du football	Découvrir les nouvelles pratiques
Protéger nos licenciées et licenciés	Gérer les licences dématérialisées	Gérer l'emploi de son club *
Promouvoir la diversité et lutter contre toutes les discriminations	Appréhender les responsabilités de l'association et de son dirigeant *	Recruter et accompagner un apprenti *
Parents à vous de jouer !	S'approprier les clés de la gestion financière *	Optimiser les ressources financières privées de son club *
Faciliter les rencontres : le délégué de terrain du club		Communiquer à l'aide des réseaux sociaux *
Accompagner une équipe de football U6 à U11		Réussir sa prise de parole en public
Réagir face à un conflit		
Développer la responsabilité sociétale de son club		
Devenir délégué de terrain de club *		

● eLearning (autoformation en ligne)

● Classe virtuelle (visioconférence)

● Classe présentielle (atelier)

* Kit pédagogique à finaliser

Des modules adaptés
à vos besoins



N'hésitez pas à flasher ce
Qr-code
pour participer à une formation!



1^{ère} axe fort

L'accompagnement des clubs :

- Agir et accompagner
- Concevoir et formaliser votre projet club

2^{ème} axe (vous avez choisi votre projet)

- On vous accompagne
- On vous aide à le mettre en place

Il faut avant tout faire un petit travail qui consiste à faire un autodiagnostic de votre club :

- ✓ Remplir les données concernant votre club dans Footclub
- ✓ Déplacement pour votre projet, comment le faire et le mettre en place (ex : créer Foot Loisir – créer une école de foot etc...)
- ✓ Désigner un référent : pour ce projet
- ✓ Déclenchement de l'accompagnement

Je le rappelle je suis à votre entière disposition.

Je vais maintenant passer le guidon à mon collègue Mr Aniss ZOUALA (CTD en charge du Projet de Performance Fédéral) pour le développement de la pratique Féminine :



Nous avons un projet qui nous tient à cœur au District avec les élus, celui du développement de la pratique Féminines.

Quelques chiffres :

	Avant Covid 2019/2020	2023/2024
Licenciées	377	453
Foot Animation	168	230
Dirigeantes	290	330

Nous sommes en constante augmentation. Nous arrivons à proposer des pratiques :

- ✓ 2022/2023 : Journée 100 % féminin à St Maur
- ✓ 2023/2024 : Journée 100 % féminin au Poinçonnet
- ✓ 2024/2025 : Septembre 2024 rentrée du Foot Féminin à St Christophe avec 4 équipes U13 Féminines et 3 équipes U15 Féminines.

Certains clubs sont demandeurs pour créer des sections 100 % féminines. Notre objectif sera de créer des équipes Jeunes Féminines.

Je rappelle que nous sommes à votre disposition si vous avez besoin.

Je vais également passer la parole à mon collègue Mr Hugo DELALANDE, Responsable des nouvelles pratiques :



Je suis en charge le :

- . Foot Loisir
- . Futsal
- . Foot en marchant
- . Golf Foot
- . E-foot
- . Beach Soccer

Nous sommes rentrés dans une surconsommation et sur-compétition.

Comment fidéliser vos dirigeants, les axes sont :

Foot en marchant : c'est réellement une pratique à faire développer et dynamiser votre réseau dirigeant.

Je suis ouvert à sensibiliser votre club sur cette pratique, afin de relancer la vie de votre structure.

Futsal -Beach Soccer : 2 pratiques complémentaires

Futsal : en baisse car sur-compétition

Nous avons été l'un des Districts précurseur du Championnat Futsal, nous avons eu jusqu'à 24 équipes, et une fois de plus, suite à cette sur-compétition nous avons perdu des clubs. Cette année une nouvelle formule a été proposée. Le Futsal permet aux jeunes de développer l'aspect technique et tactique.

Beach Soccer : une fois que le championnat est fini (Juin)

- 1 club de Beach dans l'Indre
- Créer une C.I. de Beach Soccer dans le mois de Juin, l'idée est de vous faire découvrir cette nouvelle pratique.

Nous sommes à votre disposition pour échanger et créer éventuellement une de ces pratiques proposées.

Je vais laisser à mon tour la parole à mon collègue Lucas BAUDON (Conseiller Technique en Arbitrage Secteur 18/36) :

Poste créer d'un commun accord avec la Ligue, je partage ce poste entre le Cher et l'Indre.

- Candidats arbitre en augmentation

La formation programmée à Ardentes ce samedi 5 Octobre 2025 : 19 candidats d'inscrits.

Je vous le répète, je peux intervenir dans vos clubs pour programmer des sensibilisations à l'arbitrage.

INTERVENTION DES PERSONNALITES

Mr Christian ROBERT, Maire de Mers sur Indre représentant le Président du Conseil Départemental Mr Marc FLEURET :

J'ai fait l'intro et maintenant je vais terminer par le mot du Président du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental développe une politique sportive dynamique au niveau du football, au niveau des associations avec deux points importants :

1) Le fond d'animation local :

Dans le département 47 dossiers subventionnés pour 43 000 € environ, 51 associations aidées pour 53 000 € et une aide pour le District de l'Indre de 11 500 € attribuée pour son fonctionnement

2) Le fond d'appuis au projet associatif :

Quand une association a besoin de matériels (petits investissements) adressez vos demandes :

- 10 dossiers ont été présentés, le Conseil Départemental accorde une subvention de 20 000 € soit 2000 € par dossier
- 04 dossiers relatif aux terrains pour 110 500 € :
Vatan : rénovation éclairage
Vendoeuvres : rénovation vestiaires
Ecueillé : aménagement terrain
Valençay : aménagement terrain
- Aides apportées aux familles : (licenciés foot dans le cadre de la licence) :
. 450 licenciés soit 12 500 €

Je ne vais pas être long et je vous souhaite une bonne fin d'assemblée générale.

Marc TOUCHET rappelle qu'une réunion aura lieu pour la présentation de la liste le Jeudi 17 Octobre 2024 à la Maison des Sports, n'hésitez pas à venir.

Mr Dominique BIJOTAT (ancien joueur professionnel) :

Pourquoi je me suis présenté sur la liste, ce n'est pas pour faire opposition au Président de la Ligue mais :

- Défendre le football de Ligue
- Faire bouger les choses
- Défendre le football de l'Indre en tant que représentant de l'Indre
- Que l'on soit plus à l'écoute des clubs et trouver des solutions
- Développer le football dans sa globalité et pas que les Seniors
- Développer le football Féminin et Jeunes
- Développer le football Loisir

A Montgivray aura lieu le festival dédié à mon nom sur le football en situation d'handicap.

Je m'engage de faire vivre le Football.

Mme Isabelle JACOB représentante du Crédit Agricole :

Je remercie Marc TOUCHET, Président du District pour son invitation. Je vais être rapide car je pense que vous avez d'autres obligations. C'est toujours avec plaisir que j'assiste à votre Assemblée Générale, bravo à toutes et à tous d'être repartis pour cette nouvelle saison. Continuez à faire briller votre territoire comme vous le faites actuellement. Je vous informe que vous pouvez vous rapprocher de nos caisses locales : pour des lots pour vos manifestations, des demandes de subventions ou partenariat. Je ne vais pas vous retenir d'avantage et je vous souhaite une bonne saison sportive.

Le Président du District tient à remercier la Municipalité de Mers sur Indre pour le prêt de la salle, et invite tous les clubs présents au pot de l'amitié offert par les établissements Pichon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président à 12 h 15.

Le Président,
M. TOUCHET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Touchet', written over a horizontal line.